

#14
dec 2022

#AggloTLP

magazine

Le journal d'information de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

TRAVAUX
Le rond-point
Morane Saulnier inauguré

DOSSIER SPÉCIAL
L'EAU
dans tous ses états

tarbes
lourdes
pyrénées
Communauté
d'agglomération





6 | # Rond-Point Morane Saulnier inauguré



8 | #DOSSIER SPÉCIAL
L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS !

SOMMAIRE

#ACTUS	4
Les brèves de l'agglo	
#INAUGURATION	6
Rond-point Morane Saulnier	
#GIP	18
Les Conseils citoyens	
#SCOT	20
Aménagement de l'espace et urbanisme	
#DEV ECO	22
Ceram'Innov Bazet	

#CITÉSLAB	23	#COUP DE COEUR	26
Quand l'Agglo révèle les talents de demain		Découvrez les coups de coeur des biblios	
#(RE)DECOUVRONS	24	#EXPRESSION	27
Les incontournables du territoire		Ambition Nouvelle pour l'agglomération	



Chez nous,
L'AMOUR
est aussi
dans nos prés

+ d'infos sur
agglo-tp.fr
& nos réseaux



@AggloTLP



(RE)DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE
agglo-tp.fr
Vaches made in Pyrénées

tarbes
lourdes
pyrénées
Pays Pyrénéen

Être attentifs à l'environnement c'est préserver la vie.

Cette année aura été dense en événements préoccupants : conflit international, inflation galopante, hausse des taux d'intérêts, sécheresse et canicule... qui ont mis à mal nos idées reçues, bousculant l'ordre des choses.

Nos ressources naturelles et l'eau en particulier sont des biens précieux et nous ne pouvons pas attendre qu'elles se raréfient pour agir.

La hausse fulgurante des coûts des énergies nous impose des efforts, il nous faut être plus frugaux, adopter les bons gestes, les bonnes pratiques. Les décisions collectives doivent se conjuguer avec les actions individuelles pour atteindre les nouveaux points d'équilibre.

Tout en suivant notre feuille de route nous devons intégrer ces paramètres conjoncturels pour ajuster les trajectoires.

Notre prochain chantier sera d'actualiser le projet d'agglomération pour qu'il reste collé aux enjeux de société, réponde aux objectifs de développement et continue de contribuer au bien-être de tous.

Dans ce cadre, le Schéma de cohérence Territoriale constitue un outil stratégique d'aménagement et de développement durable qui prend en compte trois défis que nous allons relever ensemble :

- Anticiper les mutations dans les zones rurales et notamment les activités agricoles et sylvicoles pour promouvoir une agriculture raisonnée et développer les circuits courts et filières locales.*
- Poursuivre la diversification de l'activité touristique et notamment le moteur de l'économie Lourdaise que nous devons tous soutenir.*
- Capitaliser autour des savoir-faire industriels, des capacités d'innovation du territoire, renforcer les synergies enseignement recherche/entreprises. La création prochaine d'une université de technologie va dans ce sens.*

Cultiver l'intelligence collective c'est partager les savoirs.

Il nous faut imaginer ensemble le territoire de demain en nous disant que nous devons rester curieux, explorer de nouveaux champs et ne pas céder à la morosité ambiante. Continuons à faire bloc, à faire équipe : élus, techniciens, habitants unis au sein d'un même territoire de vie et de projets.

#AggloTLP n°14 - Journal d'information de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées > Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle Téléport 1 CS 51331 65013 Tarbes cedex 9 > Tél : 05 62 53 34 30 > Directeur de la publication : Gérard Trémège > Responsable de la communication : Julie Saüt > Conception graphique et PAO : service communication > Rédaction : service communication > Impression : Groupe Reprint > Crédits photos : Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ; Freepik.com ; Adobe Stock ; > Tirage : 5 000 exemplaires > Distribution : Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ADREXO > N° ISSN : 2608-0559 (imprimé), N° ISSN : 2608-7405 (en ligne) > Dépôt légal : à parution (décembre 2022).



Gérard TRÉMÈGE,
Président de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
Maire de Tarbes

Les communes
de l'agglo TLP

Adé
Allier
Angos
Arcizac-Adour
Arcizac-Ez-Angles
Arrayou-Lahitte
Arrodets-Ez-Angles
Artigues
Aspin-en-Lavedan
Aureilhan
Aurensan
Averan
Azereix
Barbazan-Debat
Barlest
Barry
Bartrès
Bazet
Bénac
Berberust-Lias
Bernac-Debat
Bernac-Dessus
Bordères-sur-L'Échez
Bourréac
Bours
Cheust
Chis
Escoubès-Pouts
Gardères
Gayan
Gazost
Ger
Germs-sur-l'Oussouet
Geu
Gez-ez-Angles
Hibarette
Horgues
Ibos
Jarret
Juillan
Julos
Juncalas
Lagarde
Laloubère
Lamarque-Pontacq
Lanne
Layrisse
Les Angles
Léznigan
Loubajac
Loucrup
Louey
Lourdes
Lugagnan
Luquet
Momères
Montignac
Odos
Omex
Oricles
Orleix
Ossen
Ossun
Ossun-Ez-Angles
Ourdis-Cotdoussan
Ourdon
Oursbelille
Ousté
Paréac
Peyrouse
Poueyferré
Saint-Créac
Saint-Martin
Saint-Pé-de-Bigorre
Salles-Adour
Sarniguet
Sarrouilles
Ségus
Séméac
Sère-Lanso
Séron
Soues
Tarbes
Vielle-Adour
Viger
Visker

ÉVÉNEMENT

Visite du Président de la République à l'Usine des Sports

À l'occasion du Tour de France, le Président de la République Emmanuel Macron s'est rendu dans les Hautes-Pyrénées. Il a souhaité visiter l'Usine des Sports le 21 juillet.

Le Président de la Communauté d'agglomération, Gérard Trémègel l'a accueilli avec plaisir, et accompagné des élus et des différents partenaires, ils lui ont présenté la nouvelle réalisation sportive du territoire, que le Président de la République a qualifié de remarquable.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités

Dans la poursuite de sa politique d'économies d'énergie menée depuis quelques mois, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a décidé d'éteindre l'éclairage public situé sur ses Zones d'Activités Économiques pendant quelques heures, la nuit. Des arrêtés municipaux encadrent les horaires et sont affichés en mairie (et consultables sur le site agglomeration-tlp.fr). La totalité des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de la Communauté d'agglomération est concernée et cela représente environ 1150 points lumineux répartis sur 51 armoires de commandes.

Ces dernières, n'étant pas toutes dédiées aux ZAE uniquement, seront mises en conformité et les réseaux seront séparés en coordination avec le SDE65. Certaines ZAE contiennent des points de vigilance pouvant influencer sur l'extinction ou non de l'éclairage public (liaison hôtel, sortie tardive de bureaux, SDIS...). La consigne d'extinction pourra y être adaptée.



LES BRÈVES DE L'AGGLO

DÉFI LOCAVORE

La 2^{ème} édition est lancée

Le défi Locavore a débuté le mercredi 7 septembre 2022 !

Le concept ? Acheter et manger local au travers d'une aventure humaine enrichissante.

Réalisée dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CATLP, le CPIE Bigorre-Pyrénées a été missionné pour mener à bien cette étude. Celle-ci a des objectifs multiples : sensibiliser au manger mieux et local, analyser les habitudes de consommation, valoriser les produits locaux, les producteurs et ainsi développer un réseau de producteurs locaux.

Les bonnes habitudes et pratiques apprises par les « foyers » pourront être valorisées et pérennisées pendant et après ce challenge pour contribuer au mieux-être des habitants de la CATLP, au renforcement de filières locales et à la découverte de notre territoire.



PLAN AVENIR LOURDES Structurer une véritable cellule d'aide aux commerçants

Le 6 Octobre, les contours précis de la mesure 66 ont été dévoilés à la presse en présence des représentants de l'Etat, de l'Agglomération, et de la Ville de Lourdes. Cette mesure était très attendue par les commerçants lourdais depuis la fin du dispositif FISAC en décembre 2021 qui venait les soutenir dans leurs investissements de modernisation.

Le nouveau dispositif qui est élargi au-delà du seul centre-ville continuera d'être mis en œuvre en partenariat étroit entre les services de l'Etat, de la Région de l'Agglomération de la ville de Lourdes de la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées et d'Initiative Pyrénées.

Pour tout renseignement :
Mme Julie CABARROUY, Manager Commerce
06 31 65 99 41
Service Commerce ,Place Peyramale 65 100 Lourdes
05.62.42.02.06
conomie.commerce@ville-lourdes.fr



Suivez l'actualité sur
nos réseaux



AggloTLP
#AggloTLP



UN AVION S'EST POSÉ SUR LE GIRATOIRE A64 TARBES OUEST

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a mené en 2020 les travaux d'aménagement du giratoire A64 Tarbes ouest, la finalisation de l'anneau central est restée en suspens afin de définir le meilleur choix pour lequel l'aviation s'est rapidement imposée.

Sur ce plateau central, d'un diamètre de 40 mètres, a été décidée l'implantation d'un avion de type TBM 940, mesurant environ 10 m de long, ayant une envergure de 15 m pour un poids d'environ 1,2 tonne, orienté comme un trait d'union entre les deux bassins de vie du territoire.

Les études de structure ont débuté en juin 2022 car même fortement allégée, l'installation sur un bras dimensionné spécifiquement n'est pas un exercice simple. Le mât support a une forme courbée et a une hauteur de 3 mètres. Le bureau d'études PEI (Pyrénées Etudes Ingénierie) a été missionné pour cette opération pour un total de 8 400 €HT. Les travaux du massif de fondation ont eu lieu en juin 2022 et ont été réalisés par l'entreprise Colas pour un coût de 15 000 € HT.

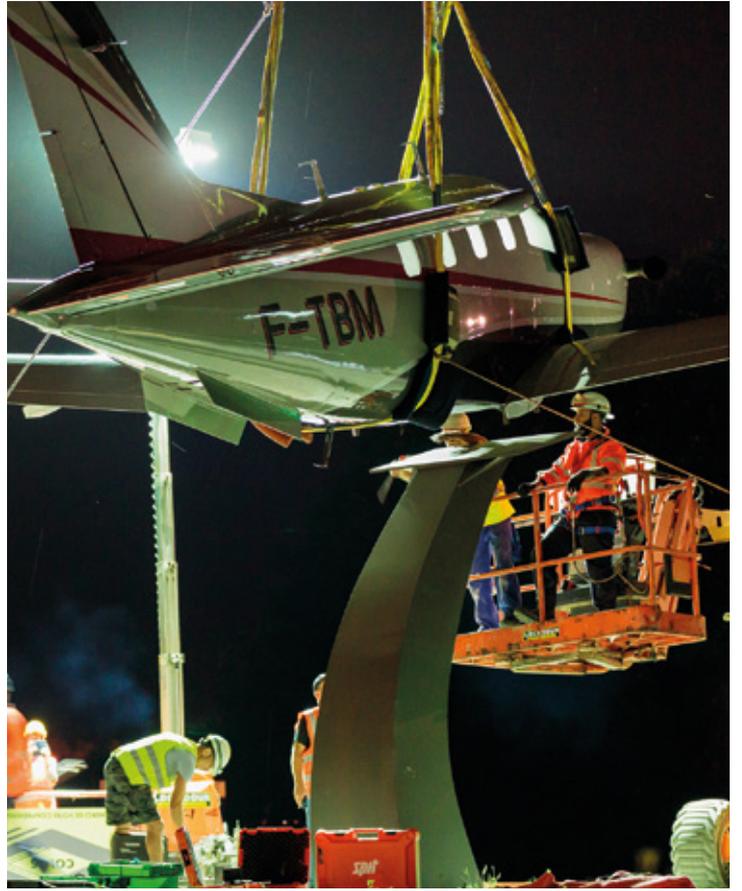
Le support métallique est réalisé par l'entreprise Duclos Métallerie pour un montant de 22 200 €HT. Les opérations de d'assemblage et de levage ont eu lieu les 12 et 13 septembre de nuit sous fermeture de la RN21 à l'occasion de travaux de revêtements de routes par la DIRSO.

L'avion a été reconditionné et cédé par la société Daher. Leur totale implication dans ce projet a été un atout essentiel pour la réussite de ce projet.

Le 2 novembre dernier, le **rond-point Morane Saulnier** a été inauguré en hommage à la mémoire de l'entreprise Morane-Saulnier, firme pionnière de l'aviation.

La traditionnelle coupe de ruban a été suivie des prises de parole de Gérard Trémège, Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, de Didier Kayat, Directeur Général de Daher, et de Jean Salomon, Préfet des Hautes-Pyrénées.





→

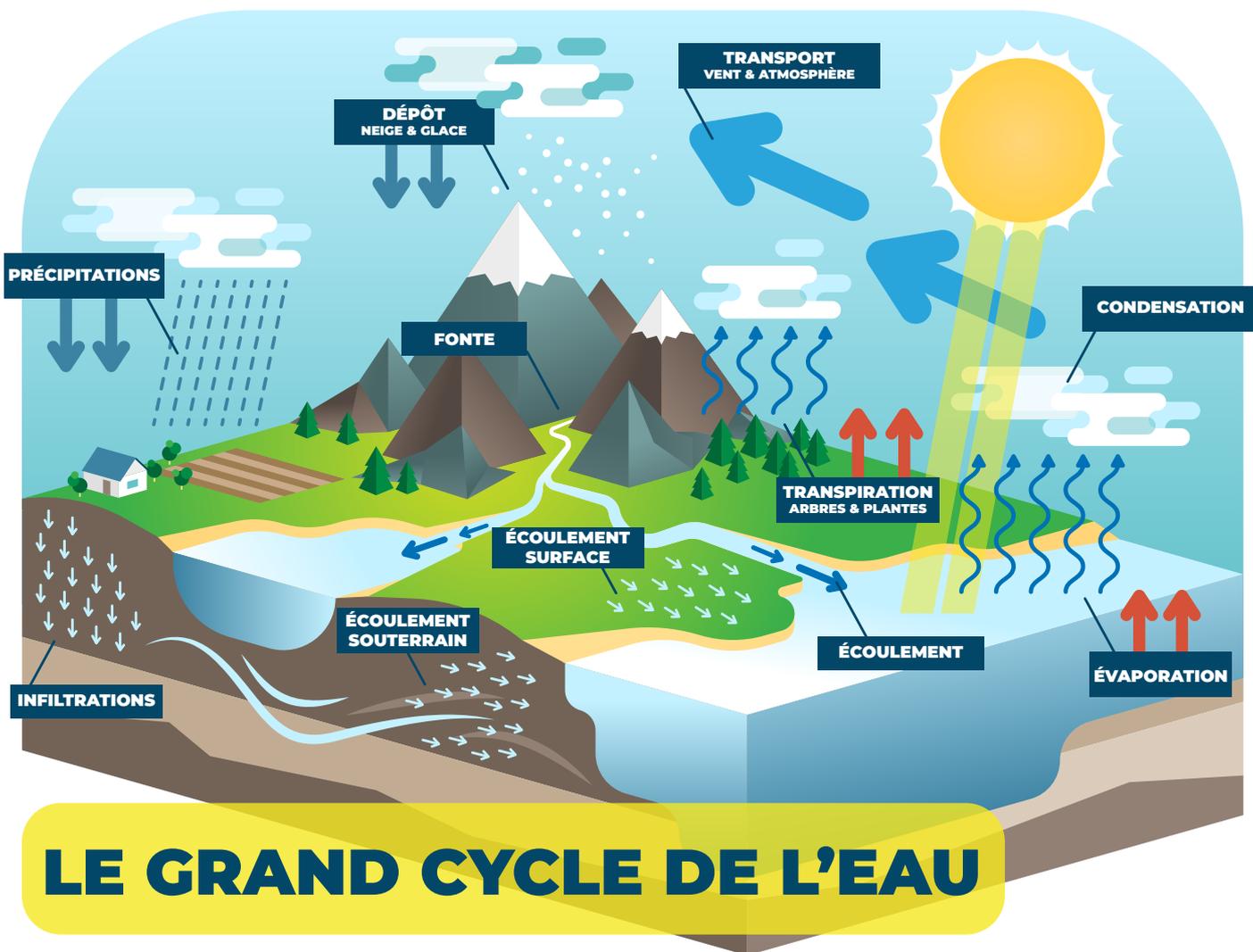


L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS !

Apparue il y a 3 à 4 milliards d'années, l'eau est presque aussi ancienne que la Terre. Depuis, son volume est resté globalement stable. C'est toujours la même eau qui circule et se transforme en permanence dans l'atmosphère, à la surface et dans le sous-sol de notre Terre.

C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'eau.
Et c'est pourquoi nous nous devons de la protéger.

Source : Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Les Agences de l'Eau





1

Captage : Il existe sur le territoire de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées un grand nombre de points de prélèvements d'eau brute en milieu naturel (en surface, dans les cours d'eau ou dans les nappes phréatiques). Ces points de captages font l'objet de mesures de protections réglementaires et sont régulièrement contrôlés.

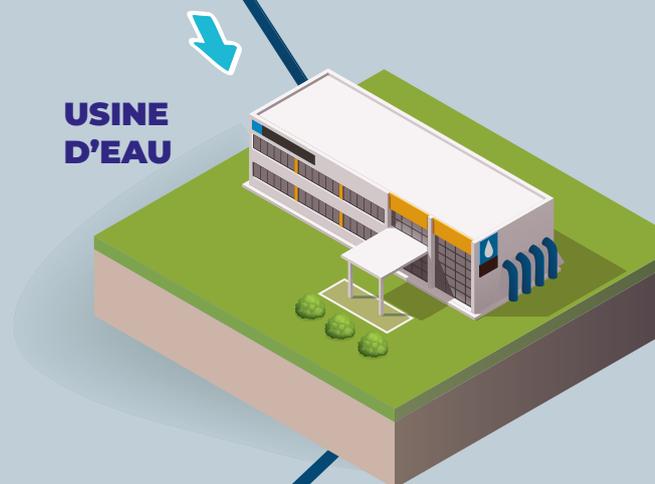


Usine de traitement de l'eau et de production d'eau potable :

Une fois l'eau captée puis acheminée, elle est conduite dans une unité qui va, au cours de divers traitements (filtration / décantation) la transformer en eau potable. Les virus et les bactéries pouvant passer au travers des filtres, l'étape finale de désinfection sera obligatoire. Utilisé à très faible dose, le chlore permettra de prévenir le développement de bactéries dans les réseaux de distribution. Ce chlore, injecté en usine, décroît au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution.

2

USINE D'EAU

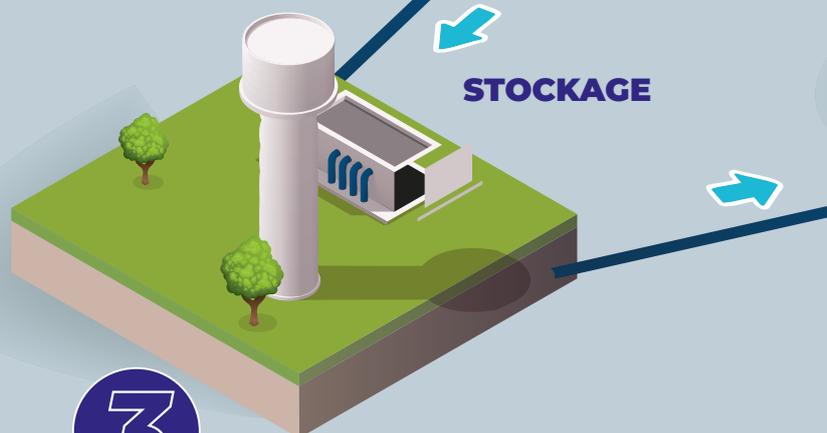


L'Eau en chiffres :

- 36 captages d'eau
- 5,5 millions de m³ distribués
- 91 réservoirs
- 21 stations d'épurations
- 1463 km de réseaux (eau & assainissement)

L'eau est dite potable lorsqu'elle peut être bue sans risque pour la santé.

STOCKAGE



3

Réseau de distribution :

En partant des réservoirs de stockage (château d'eau et réservoirs aérien) un maillage de canalisations assure la distribution en eau potable jusqu'aux consommateurs. À l'arrivée un compteur d'eau sert de référence pour facturer la consommation d'eau.

LE CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

Dès l'antiquité, l'homme a élaboré des systèmes pour capter l'eau et la transporter afin de pouvoir en disposer à volonté.

Le 20^{ème} siècle a vu la création des systèmes d'assainissement pour gérer cette eau une fois salie, consistant à la collecter et à la traiter pour la restituer suffisamment propre au milieu naturel. Ceci permet de ne pas altérer l'état des cours d'eau et d'éviter tout problème d'insalubrité pouvant provoquer des maladies. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « cycle domestique de l'eau ».

Source : Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Les Agences de l'Eau



ASSAINISSEMENT AVANT RETOUR EN MILIEU NATUREL

5

Station d'épuration :

Les eaux usées ménagères et industrielles sont acheminées jusqu'à la station d'épuration, qui se situe le plus souvent à l'extrémité d'un réseau de collecte. L'eau est alors traitée avant d'être rejetée dans le milieu naturel.



4

Assainissement collectif ou individuel :

Chaque habitation rejette des eaux usées qui ensuite seront évacuées. L'assainissement collectif ou le « tout à l'égout » désigne l'ensemble des habitations raccordées à un réseau de collecte allant vers une station d'épuration.

L'assainissement non collectif appelé aussi assainissement autonome désigne tout dispositif individuel de traitement des eaux domestiques. Les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent traiter sur place leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel ou de l'infiltrer sur la parcelle.

DISTRIBUTION

Le service communautaire eau et Assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines de l'agglomération.

Les compétences eau et assainissement sont transférées depuis le 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (sauf pour certaines communes adhérentes à des syndicats mixtes). Ce service comprend la production et la distribution de l'eau potable aux usagers, ainsi que le stockage de l'eau potable en amont de sa distribution. Il contrôle également les branchements au réseau public, la collecte et le transport jusqu'aux stations d'épuration pour la partie assainissement collectif. Pour l'assainissement non collectif, il comprend le contrôle des installations.

C'est ainsi tout le cycle de l'eau qui est pris en charge pour une eau potable en quantité et qualité suffisante, tout en assurant la bonne gestion des ressources et la préservation des milieux naturels et souterrains.

La CATLP détermine les modes de gestion et fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle a de plus définie une politique de l'eau pour les dix prochaines années, assurant ainsi un plan pluriannuel d'investissement de plus de 60 millions d'euros, tout en assurant au consommateur qualité, quantité et prix maîtrisé pour l'eau.



QUI FAIT QUOI ?

La distribution de l'eau potable, de la source jusqu'au robinet, est un service public confié aux collectivités territoriales (municipalités, syndicats intercommunaux...). Ils déterminent librement leur mode de gestion : soit directement, on parle alors de régie publique, soit en déléguant à une entreprise privée. On parle dans ce cas de délégation de service public (ou d'affermage).

*Nouvel hydrocasseur
reçu en septembre 2022*

Service communautaire Eau Assainissement et gestion des eaux pluviales
Télésite Zone Bastillac, rue Morane-Saulnier 65000 Tarbes
par téléphone au 05 62 44 47 92
ou par courriel à l'adresse : eaux.contact@agglo-ttp.fr

RAPPEL

Le contrat de Progrès de l'Eau

Si on considère que la totalité de notre eau potable est captée dans la nature, protéger cette dernière est plus qu'une évidence sinon un devoir. C'est pourquoi en début d'année, un contrat de progrès entre la CATLP et l'agence de l'eau Adour-Garonne, a été signé par Gérard Trémège, Président de la Communauté d'agglomération et Aude Witten, Directrice Générale Adjointe de l'agence de l'Eau Adour-Garonne, en présence de Jean-Louis Cazaubon, Vice-Président de la Région Occitanie.

Dans le cadre de ce contrat de progrès pour la période 2022-2024, la CATLP et l'Agence de l'Eau Adour Garonne retiennent comme enjeux et objectifs partagés : **la reconquête du bon état des cours d'eau et l'adaptation au changement climatique.**

Ainsi sur le territoire de la CATLP, il s'agit de rendre les centres-villes et centres bourgs plus perméables et végétalisés, en capacité d'infiltrer les eaux de ruissellement et de respecter les milieux humides, de sécuriser les ressources en eau potable par maillage et mise en place de périmètres de protection, d'encourager les économies d'eau et améliorer les rendements des réseaux d'eau potable, et enfin de mettre en conformité des ouvrages d'assainissement, les rejets devant devenir irréprochables, pour pallier les faibles débits des cours d'eau attendus en période d'étiage.

SUR LA PÉRIODE 2022/2024, PLUS DE 8 MILLIONS D'INVESTISSEMENTS SONT AINSI PROGRAMMÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CATLP, QUI CONTRIBUERONT DIRECTEMENT À CETTE POLITIQUE STRATÉGIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, TOUT EN PRÉSERVANT NOS CAPACITÉS À DISPOSER D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ .

Cette interconnexion permet d'alimenter durablement la commune d'Ossun à partir d'une eau d'excellente qualité provenant des sources de montagne des Aygues, situées dans la vallée de l'Ouzom.

INTERCONNEXION

Ça coule de source entre le Béarn et la Bigorre

Le 28 septembre 2022 au niveau des réservoirs de Pontacq, les Présidents de la CATLP (Gérard TREMEGE, Maire de Tarbes) et du SMNEP (Didier LARRAZABAL, Président) sont venus symboliquement procéder à l'ouverture officielle de l'interconnexion matérialisant ainsi la solidarité qui anime ce projet entre le Béarn et la Bigorre.

Fort de l'esprit de solidarité qui anime le SMNEP depuis 1963, la CATLP et le SMNEP ont signé à l'été 2021 un partenariat pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée sur la commune d'Ossun.

Plusieurs rencontres avaient eu lieu en 2017 entre la mairie d'Ossun et le Syndicat Mixte Nord Est de Pau (SMNEP) autour de l'idée d'une interconnexion. La commune rencontrant des problèmes de qualité au niveau de l'eau distribuée.

Dès 2018, les études de faisabilité ont été engagées. Au 1^{er} janvier 2020, la CATLP prenait la compétence eau sur le territoire de la commune d'Ossun et, conscients des enjeux sanitaires mais aussi stratégiques pour l'ensemble du territoire, a décidé d'adhérer au Syndicat. C'est ainsi que les travaux de raccordements (4,3km de réseau) ont pu être inauguré en octobre 2022, procurant une eau de qualité pour les ossunois mais aussi une capacité d'approvisionnement supplémentaire pour notre communauté.



USINE D'EAU POTABLE

Visite de l'usine de production d'eau potable de Médous

L'usine d'eau potable de Médous, propriété de la commune de BAGNERES-DE-BIGORRE, est une installation stratégique dans la desserte en eau potable. Issue des contreforts pyrénéen, cette eau de qualité exceptionnelle deviendra dans les années à venir un enjeu majeur pour les territoires de la vallée de l'Adour.

La production totale de cette usine représente entre 2,6 et 3,2 millions de m³ par an, dont 75% est destinée au territoire de la CATLP (soit directement, soit en transit pour d'autres syndicats d'eau potable).

M. Claude CAZABAT, Maire de Bagnères-de-Bigorre, a invité M. Gérard TREMEGE, Président de la CATLP et M. Jean-Claude PIRON, Président du Conseil d'Exploitation de l'Eau, à visiter l'usine en septembre dernier.

Cette usine, qui date des années 1920-1930, a fait l'objet de réhabilitations et modernisations au cours de son exploitation.



Cependant, il s'agit désormais de **reconstruire complètement cet équipement centenaire** dont le coût est estimé à 5 million d'euros.

Compte-tenu de l'**intérêt commun** de cette usine pour la desserte en eau de leurs territoires et au-delà de l'axe Adour, la commune de Bagnères-de-Bigorre et la CATLP s'associent dans la reconstruction de l'usine de Médous, au travers de la **création d'un syndicat de production d'eau potable**, dont elles seront les deux membres.

Grâce à ce portage intercommunal, ce projet fera l'objet d'aides exceptionnelles de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (40% de subvention et 50% en avance remboursable à taux zéro sur 20 ans) et du Conseil Départemental (7,4% d'aides).



Le montant total des travaux est de **835 000 € TTC** entièrement pris en charge par la CATLP.

CAMINADOUR

Les travaux nécessaires sur les berges

Le CaminAdour est un sentier sur les berges de l'Adour long de 11 km. Rattaché à l'ensemble du Trait Vert à Bours, à Soues et à Tarbes, il emprunte principalement la rive droite du fleuve. De nombreux promeneurs et cyclistes de tous âges utilisent tous les jours de l'année ce sentier. Aménagé en zone urbaine, ayant un rôle d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du grand public au fonctionnement d'une rivière, sa ripisylve et des enjeux associés au site Natura 2000.

Ce sentier a souvent nécessité des études approfondies et complexes pour tenir compte des contraintes propres au fleuve Adour et a demandé des travaux plus lourds, notamment des travaux de confortement des berges afin d'assurer la stabilité du chemin aménagé et protéger les usagers du chemin. Lors de plusieurs événements de crues morphogènes de ces deux dernières années, les protections de berges du CaminAdour ont été mises à mal et les phénomènes d'érosion ont impliqué la fermeture partielle de plusieurs tronçons.

Des mesures de protections et des panneaux informatifs ont été mis en place sur site à destination des usagers. **Après études, la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation des berges s'est avérée indispensable pour assurer la pérennité du CaminAdour.** Deux sites sont concernés par ces travaux de réhabilitation du CaminAdour sur les secteurs du Lac de Soues et d'Alstom.

Les travaux : un volet environnemental important

La CACG intervient, à la demande de la CATLP, en tant qu'assistant à Maitrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du CaminAdour sur les secteurs concernés. Il s'agit de conforter la berge de façon à ce qu'elle soit en capacité de résister davantage aux crues de l'Adour à venir.

Une partie des travaux devant se dérouler dans l'eau, toutes les mesures ont en effet été prises pour limiter au maximum l'impact du chantier sur cette partie de l'Adour classée Natura 2000 et protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope : calendrier adapté, mise en place de batardeaux sans déplacer les galets de la rivière, mesures des teneurs en oxygène et turbidité de l'eau lors de la mise en place et l'enlèvement des batardeaux et pêches électriques de sauvegarde encadrent notamment les chantiers sur les deux zones concernées. Enfin, la technique de protection par enrochements a également été sélectionnée de façon à pouvoir accueillir le Desman des Pyrénées, dont la présence sur l'Adour est jugée probable par les organismes en charge de sa surveillance. C'est le groupement d'entreprises SBTP / ACCHINI / LTP qui a été retenu pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux ont débuté en septembre et se termineront fin décembre 2022. Le calendrier est conçu pour s'adapter à la vie de la faune sauvage locale.

PRÉSERVONS UNE DE NOS RICHESSES, L'EAU.

L'eau est précieuse, économisons-la.

Alors que les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus fréquentes et surviennent de plus en plus tôt dans l'année, économiser l'eau est devenu impératif. Comment faire pour prendre soin de cette ressource essentielle tout en continuant à profiter de ses bienfaits ?

- Pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas de couper **l'eau** pendant que vous vous savonnez, vous rasez ou vous brossez les dents ;
- préférez les **douches** aux bains et limitez-les à 5 minutes grand maximum ;
- pour laver votre vaisselle ou votre linge, ne multipliez pas les cycles en utilisant vos appareils électroménagers « à plein » ;
- repérez les **fuites** : elles peuvent constituer une grande source de gaspillage. Comment faire ? Juste avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Si le compte a évolué pendant votre sommeil, c'est qu'une fuite se cache quelque part.
- **limitez les arrosages** si vous avez un jardin et n'arrosez surtout pas en pleine journée, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore alors sans avoir le temps de pénétrer dans le sol. Vous gaspillez donc de l'eau pour rien ;
- pour éviter d'arroser trop souvent, **paillez** aux pieds des plantes.

Côté équipements :

- installez des **mousseurs** sur vos robinets qui injectent de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule et réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort ;
- optez pour une **douchette économe** : elle limite le débit mais optimise la pression. Elle permet jusqu'à 75 % d'économie d'eau.
- placez un **minuteur** dans la salle de bains pour ne pas prolonger vos douches au-delà des 5 minutes rituelles...
- Choisir des équipements moins consommateurs en eau
- Pensez-y : si vous renouvelez votre électroménager, l'**étiquette énergie** vous permettra de repérer les appareils les moins voraces en électricité mais aussi, un lave-linge comme un lave-vaisselle qui consomme moins d'eau.

(Source Ademe).

Quelques conseils pour maintenir en bon état de fonctionnement mon installation d'eau :

La boîte de branchement : je procède à son entretien courant, je la maintiens propre et accessible.

En hiver, je protège mon **compteur d'eau** et les **canalisations** contre le gel.

A l'approche des chutes de températures, le gel de votre compteur d'eau et de vos canalisations peut compliquer la circulation de l'eau dans votre maison et entraîner des coupures d'eau, des fuites voire des inondations. Votre compteur est sous votre responsabilité. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier, le remplacement est à vos frais. Il est donc important de le protéger contre tout dommage.

Les bons gestes :

• Protéger votre compteur :

Pour protéger votre compteur du gel, nous vous conseillons de le calfeutrer avec des plaques de polystyrène ou d'utiliser une housse de protection pour compteur, disponible dans le commerce. Cette protection sera également efficace contre les chocs. Il ne faut surtout pas envelopper le compteur de matériaux absorbant l'humidité comme le tissu, la laine de verre, la paille ou le papier.

• Protéger vos canalisations :

Plus vulnérables encore, les canalisations doivent être systématiquement protégées du froid. Entourez tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur. Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, ...).

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS : LA GEMAPI

L'eau est une ressource précieuse, indispensable à la vie et au développement des territoires.

Notre massif montagneux et son important réseau hydrographique sont des atouts indéniables surtout dans le contexte indiscutable du changement climatique.

Cependant ce dernier, en plus d'une raréfaction de la ressource, implique de plus en plus d'épisodes climatiques exceptionnels qui peuvent faire de l'eau un élément dévastateur pour nos vallées et ce, à un rythme et avec une violence à chaque fois accrus.

Actant ce contexte évolutif, le législateur a décidé de confier la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI) aux acteurs locaux et donc à la CATLP.

Au travers du PLVG pour le Gave, et du SMAA pour la vallée de l'Adour, notre communauté participe aux différentes études et travaux nécessaires à la protection des populations contre le risque d'inondation.

Pour les années à venir, des investissements significatifs seront réalisés sur le Gave, l'Echez, l'Adour et l'Alaric, travaux dont les détails vous seront présentés dans un dossier spécial dès l'an prochain.

PLVG : Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves

SMAA : Syndicat Mixte Adour et Affluents

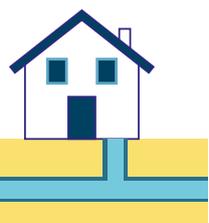


LE SAVIEZ-VOUS ?



■ Chaque Français consomme en moyenne **150** litres d'eau par jour ! Chacun de nous, en modifiant ses habitudes peut réduire sa consommation d'eau de 30 %.

- Au quotidien, l'eau est utilisée :
- 39% pour les bains et douches
 - 20% pour les WC
 - 12% pour le linge
 - 6% pour l'arrosage du jardin et de la voiture
 - 1% pour l'eau potable



■ Un robinet qui goutte, c'est 5 litres/heure gaspillés (soit 120 litres/jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres/jour (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes)

■ 1 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable dans le monde !

Quantité moyenne d'eau nécessaire pour :

- 1 chasse d'eau : **6 à 12** litres
- 1 douche : **60 à 80** litres
- 1 bain : **150 à 200** litres
- 1 cycle de lave-vaisselle : **10 à 30** litres

(source CNRS)



GIP POLITIQUE DE LA VILLE

Habitants des quartiers, venez rejoindre les conseils citoyens !



Le Conseil Citoyen : Quèsaco ?

Depuis sa création, le Conseil Citoyen favorise la participation citoyenne volontaire et bénévole des habitants à la Co-construction de projets avec tous les acteurs mobilisés pour améliorer la vie des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Animé par le GIP Politique de la Ville, il facilite les échanges et la diffusion d'informations, recueille les besoins et propositions des habitants et les accompagne dans la réalisation de leurs projets.

Le rôle et les missions :

- Etre attentif à la vie du quartier, faire remonter les besoins, les priorités et les actions adaptées.
- Travailler avec les partenaires sur des projets communs.

Le Conseil Citoyen : C'est qui ?

Composé de deux Collèges – un Collège Habitants et un Collège Acteurs locaux [Conseillers de quartier et associations] – le conseil citoyen se réunit une fois par mois au sein de chaque quartier prioritaire de la ville.

Animé par Pierre Marie-Pablo, médiateur social et interculturel au GIP Politique de la ville, ainsi que d'un(e) co animateur(trice), il se déroule également en présence de Mme Alice Camus de Valence, déléguée du Préfet à la Politique de la Ville.



+ d'infos sur le GIP

gip65@orange.fr

05 62 53 34 37



Des participantes du Conseil citoyen du quartier Mouysset/Val d'Adour témoignent :

Florence BERNARD d'ATD QUART MONDE et Co-animatrice.

« Je suis arrivée au Conseil Citoyen au tout début en 2015 Pour Co-animer.

Pour moi, les habitants sont les mieux à mêmes de parler des difficultés du quartier et d'élaborer des projets pour améliorer le cadre de vie. Ce Conseil Citoyen a le souci permanent d'accueillir d'autres personnes ».

Stéphanie RASQUIN, Collège Acteurs locaux - Association les Petits Débrouillards.

« Je suis arrivée au Conseil Citoyen de MOUYSSET/VAL D'ADOUR le 1^{er} octobre 2016.

C'est le lieu de la mobilisation et du vivre ensemble. Pournous-association- le Conseil Citoyen représente une véritable plus-value pour notre mission sur les quartiers grâce à la Co-construction de projets ».

Mounia ZIDANE, habitante du quartier.

« Je suis une personne qui aime participer à la vie d'un quartier. Tout naturellement j'ai pu trouver ma place au sein du Conseil Citoyen. Les besoins des habitants sont pris en considération ».

Cathy CAZENAVE, habitante du quartier.

« Je suis entrée au Conseil Citoyen de MOUYSSET/VAL D'ADOUR en juillet 2021.

C'est une amie, membre du Conseil qui m'a proposé de venir à une réunion. C'est un formidable outil pour faire remonter les besoins des habitants et pour participer à l'amélioration du cadre de vie ».

CONTACTS

Si vous voulez être acteur de votre quartier, quel que soit votre âge, n'hésitez pas à rejoindre le Conseil citoyen !

Pour toutes questions vous pouvez contacter **Pierre-Marie PABLO**, Médiateur au GIP Politique de la Ville, en charge de l'animation des Conseils Citoyens.

Tél : 06-77-04-64-76.

Courriel : pierremarie.pablo@gip65.fr



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE & URBANISME

L'élaboration des documents d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) est compétente pour conduire les procédures juridiques d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, que sont les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (P.L.U.i.), et le schéma de cohérence territoriale (S.Co.T.).

Au sein de la CATLP, c'est plus particulièrement le service Aménagement de l'Espace et Urbanisme qui est en charge de la prescription et de la conduite de l'ensemble des procédures juridiques d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme.

Le service Aménagement de l'Espace et Urbanisme : une équipe au service du territoire et de ses habitants

Monsieur Patrick Vignes, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, est délégué à l'Aménagement de l'Espace et à l'Urbanisme. A ce titre, il suit et accompagne l'ensemble de l'activité du Service, rattaché à la Direction de l'Attractivité du Territoire, dont l'équipe est composée de 10 agents.

Le Service est structuré en deux pôles :

Le pôle « application du droit des sols » (A.D.S.), chargé d'instruire les demandes d'autorisation de construire, de démolir, les déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération non pas d'une compétence dévolue par la loi, mais d'un service qu'elle rend aux communes qui le souhaitent. Ainsi, toute personne désireuse de déposer une demande d'autorisation de construire, doit s'adresser directement à la mairie concernée par le projet. La mairie transmet ensuite, au pôle A.D.S., la demande avec les pièces requises en vue de son instruction.

Le pôle « planification stratégique », en charge des procédures juridiques d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme. Elaborer, modifier ou réviser un document d'urbanisme est une compétence de la Communauté d'Agglomération ; les procédures sont engagées et conduites par le service Aménagement de l'Espace et Urbanisme en collaboration étroite avec les élus de la Communauté d'Agglomération.

Élaborer des documents d'urbanisme permet d'accompagner le développement d'un territoire, pour les 15 ou 20 prochaines années, dans les domaines essentiels à la vie des habitants : les espaces naturels, agricoles et forestiers à protéger, les circuits qui permettront d'accueillir des transports en commun, ou la circulation sécurisée des vélos, les espaces où la construction de logements sera autorisée, différents de ceux où seules les activités économiques (industries ou centres commerciaux par exemple) seront permises. Une fois réalisés, les documents d'urbanisme donnent le cadre dans lequel les projets d'aménagement peuvent s'inscrire (faire une route, construire un équipement culturel ou de santé, un lotissement, etc...).

C'est la raison pour laquelle le service Aménagement de l'Espace et Urbanisme travaille quotidiennement avec d'autres services de la Communauté d'Agglomération (services Habitat, Développement Economique, Environnement, Transports et Mobilités, Système d'Informations Géographiques) ainsi qu'avec des partenaires d'horizons différents (les Services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le Conseil en Architecture, en Urbanisme et Environnement, les associations, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Institution Adour, l'Office National des Forêts, etc...). L'expertise et les connaissances des services et des partenaires permettent d'enrichir les réflexions autour des documents d'urbanisme, et aux élus de disposer de l'appui technique nécessaire pour les élaborer.



L'élaboration de ces documents qui touche la prospective, la planification urbaine, la programmation des politiques publiques revêt une importance essentielle pour rendre notre Communauté d'Agglomération, la 5^{ème} d'Occitanie, toujours plus visible, lisible, et attractive.

Le Schéma de Cohérence Territoriale ou S.Co.T. : un document d'urbanisme atypique pour un projet de territoire partagé

Le S.Co.T. est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme. Il définit l'équilibre entre protection et développement, et sert de cadre de référence pour les différentes politiques publiques centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'aménagement du territoire, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'immobilier d'Entreprises, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Un SCoT, c'est

Une démarche issue d'une volonté politique de préparer collectivement un projet pour le développement et l'aménagement à venir d'un territoire

Un SCoT comprend

- Un diagnostic d'un territoire partagé par les acteurs
- Un projet politique portant une stratégie de développement spatial et d'aménagement d'un territoire
- Des orientations de développement et d'aménagement à respecter et décliner dans les P.L.U./ P.L.U.i.

Le S.Co.T. a plusieurs points communs avec le P.L.U. :

c'est un document d'urbanisme dont l'élaboration, ou l'évolution, est soumise à une procédure juridique encadrée par la loi, et qui requiert un travail collectif. Tous deux portent un projet politique (appelé « Projet d'Aménagement et de Développement Durables ») pour le développement à venir d'un territoire.

Les différences entre les deux documents d'urbanisme sont les suivantes : le P.L.U. est élaboré à l'échelle du territoire d'une commune, ou de plusieurs communes (on parle ici de P.L.U. intercommunal), avec un règlement graphique associé (ou plan de zonage) permettant de classer les parcelles. Le S.Co.T. porte sur un territoire plus étendu (appelé ici « supra- communautaire » ou bassin de vie), comprend un travail cartographique réalisé à une échelle plus grande, et vise à définir un projet de territoire partagé pour les 15- 20 ans à venir.

Une fois un S.Co.T. terminé, les P.L.U. et P.L.U.i. devront être « compatibles » avec les orientations définies, c'est-à-dire qu'ils devront décliner les orientations du S.Co.T. sur les territoires sur lesquels ils s'appliquent.

Sous l'impulsion de M Trémège, Président, et de M Vignes, 1^{er} Vice- Président, des études ont été entreprises dès 2018, soit dans la foulée de la création de la CATLP. Elles ont conduit les élus à poser les outils de planification stratégique qui permettraient à la collectivité de définir une stratégie de développement et d'aménagement du territoire communautaire, et à prescrire l'élaboration du S.Co.T. le 24 mars 2021.

Le périmètre du S.Co.T. inclut toutes les communes membres de la CATLP, sauf les communes de Gardères, Luquet et Séron (la loi impose au S.Co.T. de couvrir un périmètre « d'un seul tenant et sans enclave », donc sans discontinuité géographique, et ces 3 communes sont comprises dans le périmètre du S.Co.T. du Grand Pau).

L'élaboration du S.Co.T., prévue sur une durée de 5 ans, mobilise :

- les élus, qu'il s'agisse des Vice- Présidents, des conseillers communautaires, des maires des communes concernées et de leurs adjoints,
- les services de la Communauté d'Agglomération,
- l'Agence d'Urbanisme Toulouse Aire Métropolitaine (aua/T) qui accompagne la Communauté d'Agglomération dans la réalisation technique des études et des pièces qui composent le document S.Co.T.;
- le cabinet d'avocats RIVIERE/ AVOCATS/ ASSOCIES, dont la mission consiste à assurer la sécurité juridique de la procédure d'élaboration du S.Co.T.
- les partenaires de la CATLP.

Enfin, et tout au long de la procédure, **le public reste un acteur majeur** ; et chacun a la possibilité de demander des informations, faire des observations, ou apporter une contribution :

- soit en envoyant un mail à l'adresse courriel suivante : scot@agglo-tlp.fr
- soit en écrivant à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération (bâtiment Téléport I- zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle- CS 51331 – 65 013 TARDES Cedex 9),
- soit en inscrivant ses observations ou sa contribution sur le registre de concertation mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération à Juillan.

PÔLE CÉRAM'INNOV DE BAZET

Florent Begey, responsable occitanie du pôle Européen de la Céramique nous en dit plus.

Avec plus de 100 ans d'existence, la zone de Céram'Innov Pyrénées de Bazet, est un fleuron de l'écosystème de la céramique, dont la renommée n'est plus à faire.

La zone de Bazet, ce n'est pas juste des entreprises, ce sont des savoir-faire reconnus au niveau international dans la production de pièces de satellite en carbure de silicium, de pièces pour pacemaker, de filtres pour le lait ou de pièces de hautes précisions sur cahier des charges pour le luxe ou le médical. C'est plus de 300 familles qui vivent grâce à ce savoir, ces métiers spécifiques qui font les objets de notre quotidien.

Créer de nouveaux produits ne peut se faire sans partenariat et sans un territoire riche en laboratoires, en structures de transfert technologique et sans start-up. C'est la force du territoire de la CATLP avec l'ENI de Tarbes, le Crit TECHNACOL, l'Ecole d'Art (ENSAPT) ou encore NOVADDITIVE.

Des challenges, il y en a toujours car la céramique évolue avec son temps. Que ce soit pour développer des pièces pour scanner pendant le Covid, travailler sur de la céramique pour améliorer les mélanges chimiques et mieux protéger les salariés, filtrer des protéines pour l'alimentaire, il y a tant à faire.

Les enjeux énergétiques sont d'ailleurs au cœur de ce beau métier, car qui dit cuisson dit gaz ou électricité. Il devient donc essentiel de diminuer les températures, récupérer les chaleurs perdues, faire évoluer les modes de cuisson ou même investir dans des systèmes (panneaux solaires mutualisés).

Le savoir-faire des hommes et des femmes qui y travaillent est exceptionnel. C'est d'ailleurs pour cela que les groupes internationaux rachetant certaines entreprises, les ont conservées sur notre territoire et les développent.

Nous pouvons collectivement en être fiers !



400 emplois sur la zone

+ DE 100 ans d'existence

19

entreprises expertes



Fleuron de l'industrie française pour les céramiques techniques avec des

entreprises comme CERAFAST, SCT, MERSEN-BOOSTEC, PALL-EXEKIA, NOVADDITIVE, TECHNACOL

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Pôle Européen de la Céramique est l'unique Pôle de compétitivité dédié aux céramiques en France avec plus de 180 adhérents sur tout le territoire Français et même en Europe .

Le Pôle Européen de la Céramique a un partenariat fort avec la Communauté d'agglomération TLP depuis sa création avec la volonté de soutenir autant que possible l'écosystème des céramistes. Les deux structures travaillent en collaboration en échangeant régulièrement des informations concernant l'animation du territoire, le soutien de l'écosystème et sa mise en avant à l'échelle nationale.

Faites éclore votre projet !



CitésLab, le réseau d'accompagnement des créations d'entreprise en quartiers prioritaires

La CATLP porte le dispositif national CitésLab, proposé par BPI France, et initié sur le territoire par le GIP Politique de la Ville. Objectif : développer la création d'activités économiques dans les quartiers prioritaires et en veille active de Tarbes, Lourdes et Aureilhan.

Vous avez une idée mais vous ne savez pas comment la mettre en œuvre ? CitésLab vous aide à amorcer votre projet. Une fois votre idée formalisée, on vous informe sur les aides et les appuis existants. Puis les organismes locaux d'accompagnement et de financement prennent le relais. Mais votre référent de proximité reste le même tout au long de votre parcours et assure le suivi de votre projet.



Entretien avec **Halima IBNOUABDOUNE**

HALOUMA CRÉATIONS
textiles et accessoires

Halima est une passionnée de couture et de création textile notamment de crochet. Elle réalise de sublimes pièces bérêts, portes clefs...

Elle est membre du collectif de femmes des « ateliers coutures de Mouysset » coordonné par l'association MEDIANES. Dans le cadre de ces ateliers, les couturières apprennent et se perfectionnent aux techniques de coutures.

Halima envisage de professionnaliser son activité et de vendre ses créations. C'est pourquoi, elle s'est alors mise en relation avec CitésLab afin d'étudier son projet de création d'activité. Elle poursuit sa réflexion en participant aux ateliers de l'entrepreneuriat avec ATRIUM. Maintenant son projet de création d'activité construit, elle est prête pour se lancer et immatriculer son activité.

Mot de l'entrepreneure :

« La création de mon activité me permet de faire découvrir ma passion aux autres. »

Plus d'infos sur CitésLab
par téléphone au 07 77 16 56 16
ou alice.lorentzatos@agglo-tlp.fr

Chemins de randonnées, trésors cachés, paysages à couper le souffle, coins insolites ou encore fiertés locales vous attendent sur notre territoire.

Nous vous proposons un extrait à chaque numéro de #AggloTLP magazine.

Amoureux du territoire, n'hésitez pas à nous partager vos clichés, témoignages d'aventure ou découvertes en nous mentionnant sur les réseaux sociaux. Un hashtag #exploreTLP a été créé pour l'occasion.

Vignes en hautins



A Ibos se situe une échappée au cœur des vignes... Non loin des terres du Madiran limitrophes à l'agglomération.

C'est un projet un peu fou dans lequel se sont lancés deux amoureux de la vigne et de notre territoire. La culture de la vigne en hautins est connue depuis l'Antiquité où cette dernière, telle une liane, s'épanouissait en hauteur dans les arbres. Cette technique bien ancrée sur notre territoire il y a 150 ans, a ensuite été abandonnée pour les vignes basses. Depuis, les connaissances nous ont appris qu'il était préférable de remplacer les arbres par des poteaux « des pergolas » pour une meilleure aération et une exposition optimale. Et l'on retrouve cette technique dans nombreuses AOC, au Portugal, en Espagne, en Italie, en Crète et désormais à Ibos...

Un retour vers cette technique locale « Les hautins en échalas » aussi appelée en patois « Le vin-de-vits-paisheradas ».

Plus d'infos : www.vignes-ibos.com

Gâteau à la broche, spécialité du territoire



#exploreTLP

**Nos cônes se mangent
sans glace
et se cuisent
à la broche**

(RE) DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE
Gâteau à la broche, une de nos spécialités culinaires
agglo-tlp.fr

tarbes
lourdes
pyrénées

Avis aux gourmands ! Le gâteau à la broche est une des douceurs sucrées favorites des bigourdans.

D'origine Prusse, elle a connu depuis les années 70 de nombreuses variantes partout en Europe et connaît même sa propre fête chez nos voisins de territoire à Arreau avec la confection pour l'occasion d'un gâteau géant.

Cuit à l'horizontale sur une broche métallique généralement conique, il est traditionnellement tourné à la main à proximité d'un feu de bois. La pâte liquide, cousine de la pâte à crêpe, est versée par couches successives ce qui donne ces formes hérissées au cône. C'est donc un travail de longue haleine.

Tradition bigourdane, sa taille et son poids varie selon les envies du pâtissier et les lieux de sa commercialisation. On le retrouve évidemment sur les célèbres marchés du territoire mais aussi dans les pâtisseries locales.

Vaches Made in Pyrénées

Iles accompagnent souvent les randonneurs de leurs regards... brebis et vaches sont nombreuses dans nos prés et reliefs.

Gasconne, Lourdaise, Casta, nombreuses sont les races célèbres parmi les vaches de notre territoire.

On ne s'étonnera pas non plus de croiser d'énormes troupeaux de brebis compte tenu de la place historique du pastoralisme. Difficile de les différencier : Tarasconnaise, Castillonnaise, Barègoise, Basco-béarnaise... seule la Manech à tête noire se distingue de ses congénères.

A la fin du printemps ou au début de l'été, les troupeaux, accompagnés des bergers se rendent vers les estives lors des célèbres transhumances. Le chemin retour se fait au début de l'automne.



#exploreTLP

**Chez nous,
L'AMOUR
est aussi
dans nos prés**

(RE) DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE
Vaches made in Pyrénées
agglo-tlp.fr

tarbes
lourdes
pyrénées

NOTRE TERRITOIRE est à (re)découvrir sur :
www.agglo-tlp.fr/redecouvrons-notre-territoire



+ d'infos sur
nos réseaux



AggloTLP
#exploreTLP

#1 PRIX MORDUS DE POLAR 2022 Réseau de Lecture Publique



Les lecteurs de Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont décerné, cette année, le prix **Mordus de Polar** au livre de David Joy *Nos vies en flammes*.

Le prix **Mordus de Polar**, pour sa 2^e édition, s'inscrit dans le cadre du festival palois Un Aller-Retour dans le Noir et donne l'occasion aux abonnés et aux lecteurs de TLP de découvrir ou redécouvrir des auteurs de Polar et d'exprimer leur préférence parmi la sélection du festival.

Cette année David Joy a été plébiscité : c'est un auteur américain né en 1983 en Caroline du Nord. Ses romans tentent de lever le voile sur les difficultés économiques et sociales d'une Amérique excentrée des grandes villes.

Avec son ouvrage *Nos vies en flammes*, l'auteur dresse le portrait d'un père en détresse, mais digne et droit, vivant seul dans une ferme des Appalaches - décor privilégié des romans de D. Joy. Dans cette région frappée par la drogue, la misère sociale et les incendies ravageurs, ce père contemple les ruines d'une Amérique en train de sombrer. Le jour où un dealer menace la vie de son fils, c'est le début d'un combat contre tout ce qui le révolte ; avec peut-être, au bout du chemin, un nouvel espoir.

Venez découvrir ce roman lauréat du prix Mordus de Polar 2022 et les autres livres de cet auteur ainsi que l'intégralité de la sélection, le tout disponible gratuitement dans les bibliothèques du réseau, et également en version numérique !

#2 COUP DE PROJECTEUR



« Ma Terre » : développement durable, écologie et protection de l'environnement

« *Que tes pas soient légers sur la peau de la terre : elle n'est que la trame continue des corps* », Al-Ma'Arrî, poète syrien, X-XI^e siècle

La collection « Ma Terre », initiée à la bibliothèque Albert Camus de Séméac en 2019, rassemble tout type de documents (livres, revues, DVD documentaires) dédiés à la sauvegarde de notre environnement, quel que soit le domaine d'intérêt : philosophie, société, histoire, sciences, techniques, jardinage...

« Ma Terre » trace sa route dans le réseau des bibliothèques et trouve aussi sa place à la Médiathèque de Lourdes qui propose aux lecteurs, depuis peu, une sélection de documents sur cette thématique.

En lien avec ces collections, sont régulièrement organisées des animations qui se nourrissent d'échanges et de partage : les publics sont invités à se retrouver autour d'ateliers de fabrication de produits « bio », de conférences, de causeries vertes, etc.

Que ce soit dans le cadre d'événements nationaux comme les Rendez-vous aux Jardins ou d'initiatives locales comme la Grainothèque de la médiathèque de Lourdes, chacun peut bénéficier et profiter des événements gratuitement et s'informer durablement - grâce à la collection « Ma Terre » - sur ces thématiques qui nous concernent tous.



+ d'infos sur agglo-tlp.fr
& nos réseaux



AggloTLP

PARTOUT - Rechercher votre recherche

À LA UNE

À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2022

NOUVEAUX HORAIRES
MÉDIATHÈQUE DE LOURDES
& MÉDIATHÈQUE LOUIS ARAGON
+ D'INFOS

- HORAIRES
- PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE
- AIDE
- LIVRES NUMÉRIQUES
- EMPRUNTEZ UNE LIÈUSE !

FOCUS **#3**
Un nouveau site web

Les bibliothèques et la ludothèque ne cessent de se moderniser !

Dotées d'un nouveau système de gestion et d'un nouveau site web, elles proposent des outils

informatiques communs à toutes les structures du réseau qui permettent aux abonnés d'accéder à l'ensemble des services en un clic et avec une carte d'abonnement unique.

L'intégralité du catalogue est accessible en ligne, les recherches peuvent être effectuées grâce à des critères précis et elles peuvent être enregistrées au besoin. L'abonné bénéficie désormais de son propre espace virtuel pour réserver ses documents, les prolonger, emprunter des livres numériques...

L'agenda du réseau de lecture publique est lui aussi entièrement accessible en ligne et régulièrement mis à jour. Plus aucune excuse donc pour passer à côté d'un événement organisé dans les bibliothèques et ludothèque, lorsque l'on a accès à un ordinateur... Retrouvez la version papier disponible dans tout le réseau de lecture publique de l'agglomération.

Ces nombreuses fonctionnalités numériques sont régulièrement présentées par les médiatrices qui viennent à la rencontre des usagers dans les bibliothèques et répondent à toutes les questions liées au numérique. Pour les contacter : numerique@agglomeration-tlp.fr.



De plus, l'application mobile **Mobithèque** (accessible sur téléphone et tablette) – dont les bibliothèques et ludothèque disposent - est disponible sur toutes les plateformes de téléchargement et vous donne accès à la recherche catalogue, vos prêts, vos réservations, l'agenda, les horaires...

#EXPRESSION

Ambition Nouvelle pour l'agglomération
Projet d'hôpital unique à Lanne : qui va payer ?

Réalisation des réseaux d'eau, d'assainissement et routiers, organisation de nouveaux transports en commun : combien cela coûtera-t-il aux contribuables locaux et à l'Agglomération ? Quelles seront les conséquences de cette multiplication des mobilités, de cette artificialisation des sols contrairement aux objectifs vertueux de la loi Energie-Climat et de son principe de Zéro Artificialisation Nette, sans oublier la diminution de l'offre de soins et du nombre de lits ?

De nombreuses interrogations demeurent quant à cet enjeu central pour l'avenir de notre territoire, à l'heure où les questions de sobriété énergétique, de préservation des paysages et d'attractivité médicale se font de plus en plus fortes. Est-ce raisonnable de lancer un projet qui n'est pas financé, et aux impacts environnementaux si lourds ? En l'absence de réponses précises, nous continuerons à soulever ces interrogations.

Découvrez le second numéro

agenda culturel

**Bibliothèques & ludothèque de l'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

**NOV-DEC
2022**